

# Fiche d'inscription Saison 2018-2019

(A remplir pour les archers Handisport)



NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

Handicap

Handicaps orthopédiques :

Amputations MS

Amputations MI

Agénésies MS

Agénésies MI

Raideurs articulaires

Fragilités osseuses

Personnes de petite taille

Paraplégiques et tétraplégiques :

Avec ou sans modification du tonus musculaire

Avec ou sans troubles sensitifs

Spina Bifida paralytiques

Hémiplésiques

Handicaps visuels :

Amblyope

Non-voyant

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

Handicaps neurologiques d'origine périphérique :

Poliomyélite

Polyradiculonévrites

Atteinte des nerfs rachidiens

Paralysies plexiques

Paralysies tronculaires

Polynévrites

Handicaps neurologiques évolutifs :

Myopathies ou Dystrophies musculaires

Amyotrophies spinales

Hérédodégénérescences spino-cerebelleuses

Atteintes neurologiques d'origine immunitaire (SEP)

IMC

Handicaps auditifs

Valide

Licence et Certificat médical

Compétition + 20 ans

Compétition - 20 ans

Loisir

Cadre & bénévole

Pratiquant

Non pratiquant

Certificat médical de non contre-indication tenant compte du handicap

Pour les compétiteurs déficients visuels : certificat médical de non contre-indication ophtalmologique

Informations complémentaires licence FFH

## DOSSIER MEDICAL ANNEE 2018 - 2019

## COMMISSION NATIONALE TIR A L'ARC FFH

NOM :	CONTRE INDICATIONS MEDICALES :
PRENOM :	DERNIER RAPPEL ANTI-TETANIQUE :
Date de naissance :	
CLUB :	
HANDICAP :  Origine :  Date de début : .....  Diagnostic provisoire ou validé ? Consolidé ou évolutif ? Séquelles actuelles :	TRAITEMENT MEDICAL EN COURS :
DATE :	SIGNATURE ET TAMPON DU MEDECIN :

## Utilisation et raisons de l'existence de ce dossier :

- *Le dossier doit être rempli par le médecin du sportif, et décrire au mieux son handicap et les traitements médicamenteux qui lui sont prescrits (si besoin).*
- *A chaque modification de ces traitements, merci de mettre à jour le dossier.*
- *Une fois rempli, le dossier doit être placé dans une enveloppe cachetée portant :*
  - *le nom de l'archer,*
  - *le nom de son club,*
  - *la date de création du dossier médical,*
  - *et le tampon du médecin signataire.*
- *Les éléments contenus dans le dossier doivent permettre aux médecins, secouristes, pompiers etc... d'intervenir sans être dangereux.*
- *Ce dossier doit être envoyé à chaque inscription pour une compétition nationale, c'est obligatoire.*
- *A la fin de la compétition, l'enveloppe contenant le dossier est rendu à l'archer ou à son responsable de club/accompagnateur.*